

# Annexe 7 – Suivi de la qualité des eaux prélevées

(extrait du rapport 2020 du délégataire AgglopoLe Provence Eau)

## Rapport annuel du délégataire 2020

### 15. Commune de Sénas

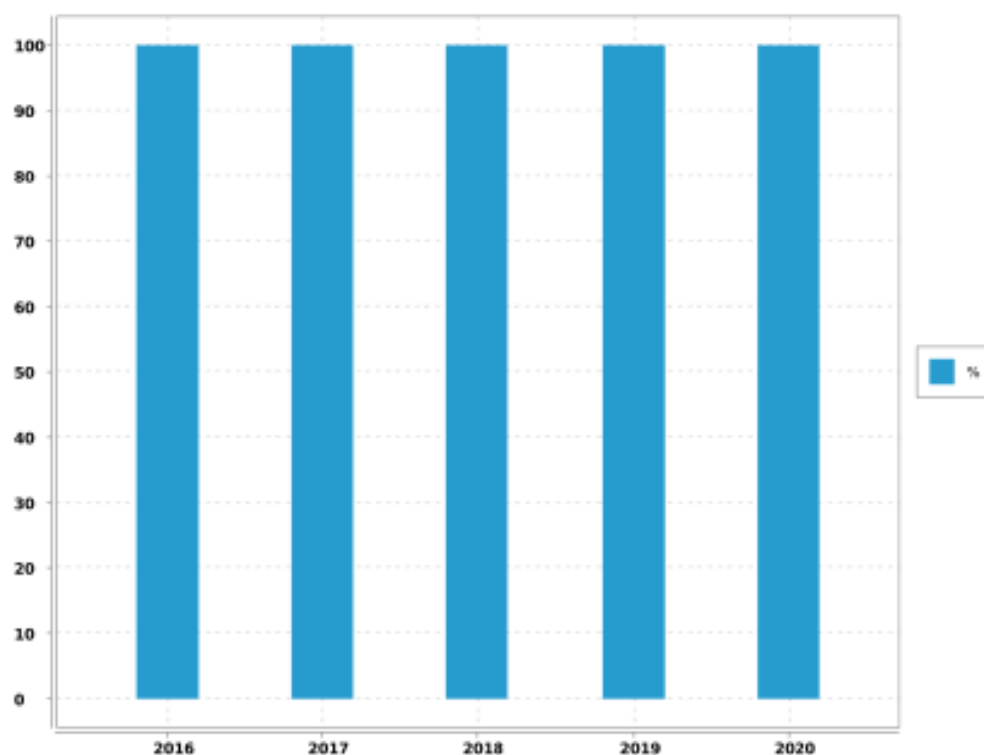
#### 15.1. Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j : (Nombre de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

VP 129 : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année

VP 128 : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2016	2017	2018	2019	2020
VP 129	20	20	16	16	20
VP 128	20	20	16	16	20
Résultat	100	100	100	100	100



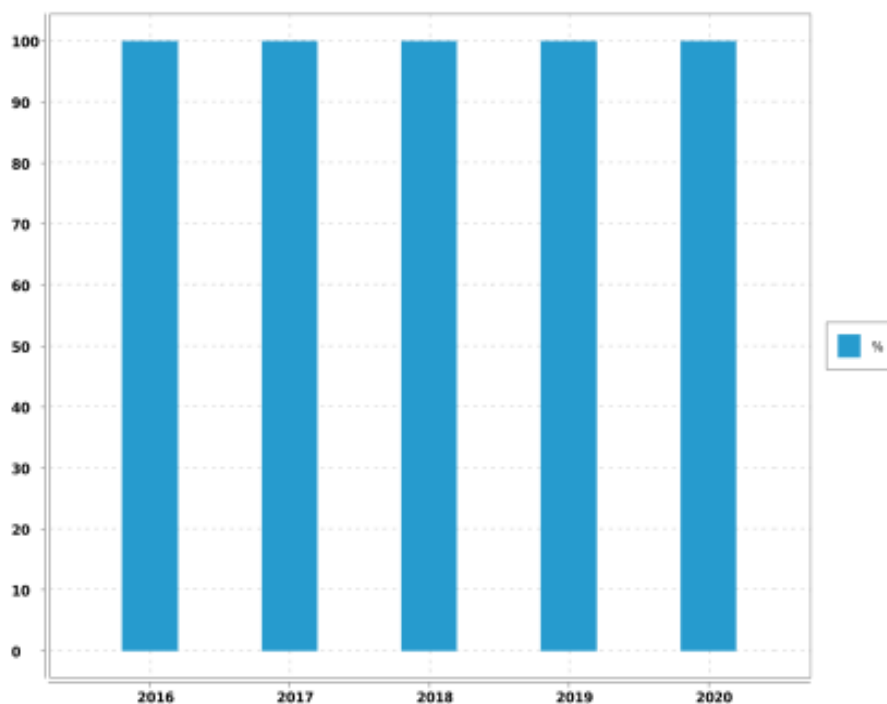
## 15.2. Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l'ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées). On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

VP 127 : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année

VP 126 : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2016	2017	2018	2019	2020
VP 127	20	20	16	16	20
VP 126	20	20	16	16	20
Résultat	100	100	100	100	100



## Rapport annuel du délégataire 2020

### 15.4. Sénas : qualité de l'eau

#### 15.4.1. Notice d'information ARS

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SÉNAS**

Gestionnaire du réseau : AMP CTD-PAYS SALONNais

Exploitant du réseau : AGGLOPOLE PROVENCE EAU (SEM)

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes

Captage : LA CABRE P1 Procédure de protection limitée  
 Captage : LA CABRE P2 Procédure de protection limitée  
 Station de production : LA CABRE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTÉRIOLOGIE (u/100 mL)	NITRATES (mg/l)	DURITE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la présence de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indésirable.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des foyers domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en sels et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de duré. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 21 mg/L Valeur moyenne : 12,0 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 35,0 °F Valeur minimale atteinte : 34,0 °F Valeur maximale atteinte : 36,0 °F

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgramme par litre (0,1 µg/l)

Nombre de prélèvements : 2  
 Valeur maximale atteinte : 0,012 µg/L  
 Nombre de paramètres mesurés : 120  
 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l)

Nombre de prélèvements : 2  
 Nombre de non-conformités : 0  
 Pourcentage de conformité : 100 %  
 Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L  
 Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Publié le 15 mai 2021

Liens associés à la consommation humaine sont rattachés à ces critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les axes de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses de contrôle sanitaire sur le site [www.aupcoteau.com](http://www.aupcoteau.com)

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet de ce réseau.

Dans les habitats équipés de tuyauterie en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire (5 à 10 minutes) plusieurs heures dans les canalisations.

— Agence Régionale de Santé PACA - Direction départementale des Ressources de l'Énergie - 100, boulevard de Paris 13002 MARSEILLE  
— Email : [ars-paca@ars-paca.fr](mailto:ars-paca@ars-paca.fr)